



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 décembre 2022

**Résolution de Mme Virginie Cavalli du 20 septembre 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Pauline Blanc et consorts : « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne? »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 septembre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Pauline Blanc « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Virginie Cavalli :

*« Pour l'hiver 2022-2023, le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette à disposition un point de contact au sein des SIL afin de soutenir les démarches de tout locataire lausannois auprès de sa gérance visant à demander une baisse de température du chauffage de son logement ou de son immeuble d'habitation en général ».*

**Réponse de la Municipalité**

La majeure partie des logements lausannois sont munis de vannes thermostatiques qui permettent facilement aux locataires de régler la température de chaque pièce de manière différenciée en fonction de son usage ou d'abaisser la température.

Equiwatt prévoit une grande campagne de communication qui débutera en novembre 2022, afin de promouvoir les bonnes pratiques et les écogestes permettant de diminuer sa consommation de chauffage ou d'électricité. Un stand Equiwatt était également présent aux marchés des 5 et 16 novembre 2022 pour répondre aux questions des Lausannoises et Lausannois. Enfin, un webinaire interactif a été organisé par equiwatt le 28 novembre 2022 et sera mis en ligne prochainement.

Finalement, comme le reste de l'année, equiwatt assure une permanence téléphonique et répond à toute question les lundi, mercredi et vendredi, de 13h30 à 16h30.

Pour les propriétaires, ou les gérances, des actions sur les systèmes de chauffage sont proposées par equiwatt, comme le programme d'optimisation des installations Energo ou le soutien à l'installation de vannes thermostatiques programmables, et pour l'installation de

matériel efficient avec des conseils en matière d'éco-gestes, avec le programme éco-logement, subventionné par équiwatt et désormais également par le Canton.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod





Le secrétaire  
Simon Affolter

